

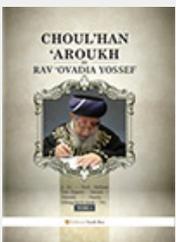


Traité Békhорот

Michna 10 - Chapitre 8

אֵלּוּ שְׂאִינֵן חוֹזְרִין בַּיּוֹבֵל:
הַבְּכוֹרָה,
וְהַיּוֹרֵשׁ אֶת אִשְׁתּוֹ,
וְהַמֵּיבֵם אֶת אִשְׁת אָחִיו,
וְהַמֵּתָנָה,
דְּבָרֵי רַבִּי מְאִיר;
וְחֻכְמִים אוֹמְרִים:
מֵתָנָה כְּמֶכֶר.
רַבִּי אֶלְיעֶזֶר אוֹמֵר:
כֹּל חוֹזְרִין בַּיּוֹבֵל.
רַבִּי יוֹחָנָן בֶּן בְּרוֹקָא אוֹמֵר:
הַיּוֹרֵשׁ אֶת אִשְׁתּוֹ,
יִחְזִיר לְבִגְי מִשְׁפָּחָה,
וַיִּנְכָּה לָהֶם מִן הַדָּמִים:

Et ce[sont là les gens]dont[les propriétés, contrairement à un champ ancestral], ne reviennent pas[à leurs propriétaires d'origine]au cours de l'année duYovel : [le premier-né qui a hérité des biens de son père par droit d']aînesse[n'a pas besoin de restituer la part supplémentaire pour la redistribution entre les frères] ; et celui qui hérite[des biens de sa femme n'a pas besoin de les restituer à sa famille] ; et celui qui consomme le lévirat avec la femme de son frère[et acquiert le droit aux biens de son frère n'a pas besoin de les restituer pour les redistribuer entre les frères]. De[même], un don[de terre n'a pas besoin d'être restitué aux propriétaires originaux au cours de l'année du Yovel ; c'est]la déclaration deRabbi Meïr. Et les Sages disent :[Le statut d']un cadeau[est]comme[celui d']une vente,[et il doit être restitué]. Rabbi Elazar dit : Toutes ces[terres]reviennent au cours de l'[année du Yovel]. Rabbi Yo'hanan ben Beroka dit : Même celui qui hérite des[biens de sa femme]doit restituer[la terre]aux membres de[la famille de son père]et doit en déduire la[valeur monétaire de la terre].



Choul'han 'Aroukh du Rav 'Ovadia Yossef (tome 4)

Les décisions halakhiques du Rav Ovadia Yossef dans un style clair et concis. Tome 4.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions